



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18679
9 février 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que le 6 février 1987, le régime criminel iraquien, utilisant son aviation militaire, a, une fois de plus, employé des armes chimiques dans la région connue sous le nom de Pentagone, dans la partie méridionale du théâtre d'opérations, faisant plusieurs blessés parmi les combattants iraniens.

Le régime iraquien poursuit ainsi, en toute impunité, ses violations déplorables et inhumaines du Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction de l'emploi, en temps de guerre, de gaz asphyxiants, toxiques et autres. Il est à espérer que la communauté internationale prendra immédiatement les mesures nécessaires pour mettre un terme aux crimes du régime de Bagdad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaire par intérim,

(Signé) Fereidoun D. KAMALI

